

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINSITRATIF 2019

Partie 1: Budget Principal

I - Cadre général du budget

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et comptes. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être adossée aux documents budgétaires et être mis en ligne sur le site de la Commune.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

II – Détail des sections

1- Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat de fonctionnement se décomposant comme suit :

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 : 705 412.08 €

Total des dépenses 2019 : 1 129 867.48 €

Total des recettes 2019 : 1 211 862.73 €

Soit un excédent de fonctionnement de 787 407.33 €

1.1 Recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante :



Chapitre	CA2018	CA2019	Variation en €
013- Atténuations de charges	14 709.54 €	29 905.69 €	15 196.15
70- Produits des services	72 984.06 €	83 255.24 €	10 271.18
73- Impôts et taxes	613 498.71 €	620 705.44 €	7 206.73
74- Dotations et participations	344 080.09 €	264 803.15 €	- 79 276.94
75- Autres produits de gestion courante	84 273.14 €	73 189.32 €	- 11 083.82
76 – Produits financiers	37.36 €	37.36 €	0
77- Produits exceptionnels	400 025.25 €	20 267 €	-379 758.25
042- Opérations d'ordre	94 714.06 €	119 699.53 €	24 985.47
TOTAL	1 624 322.21 €	1 211 862.73	-412459.48

La diminution des recettes:

- Au chapitre 74 est liée à une nette diminution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle,
- au chapitre 75 est liée à une diminution des revenus des loyers et location des salles
- au chapitre 77 est normale car en 2018 la vente des bâtiments de l'école s'élevait à 400 000 €,

L'augmentation des recettes :

- au chapitre 70 provient essentiellement de la cantine et du remboursement des agents mis à la disposition de la Com Com.,
- au chapitre 73 provient des recettes fiscales qui font suite à une revalorisation des bases (aucune augmentation des taux par la collectivité en 2019),
- au chapitre 013 est liée au remboursement des charges du personnel en arrêt de travail

1.2- <u>– Dépenses de fonctionnement</u>

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA2018	CA 2019	Variation en €
011 – Charges à caractère général	294 047.59 €	375 797.28 €	81 749.69 €
012 – Charges de personnel	498 567.58 €	521 129.11 €	22 561.53 €
65 – Autres charges de gestion courante	82 020.56 €	81 257.48 €	- 763.08€
66-Charges financières	11 253.62 €	9540.48 €	- 1 713.14 €



042 – Opération d'ordre TOTAL	490 750.05 € 1 378 082.27 €	142 017.53 € 1 129 867.48 €	
67 – Charges exceptionnelles	1 442.83 €	125.60 €	

Le total des dépenses de fonctionnement a diminué de 248 217.79 € entre 2018 et 2019 alors que dans un même temps les dépenses réelles ont augmenté de 100 517.77 €.

L'augmentation des dépenses au :

- Chapitre 011 provient essentiellement des frais de location des deux modulaires de l'école (environ 26 000 €), des travaux de réfection de la mairie suite à d'importantes infiltrations d'eau (environ 34 000 €) et de l'augmentation des tarifs des repas facturés par le collège,
- Chapitre 012 s'explique par l'embauche de personnel en remplacement du personnel absent et l'augmentation des cotisations de l'assurance du personnel

Les dépenses aux chapitres 65, 66, 67 et 042 sont en diminution.

2-Section d'investissement :

La section d'investissement présente un résultat global excédentaire de 696 645.02 € et comprend des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 2 176 361.27 € et en recettes pour 826 450 €.

2.1 Recettes d'investissement

L'évolution du montant des recettes d'investissement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2019
13 – Subventions d'investissement	359 944.60 €
10- Dotations, fonds de concours et divers	38 102.97 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	639 493.73 €
23 – Immo en cours	960.00€
040 – Opérations d'ordre	142 017.53 €
001 – Solde positif reporté	534 040.50 €
TOTAL	1 714 559.33 €

Les principales recettes de l'année 2019 étaient :



- Le FCTVA sur les dépenses de 2017 pour 19 302.10 €
- Le montant de la Taxe d'Aménagement pour 18 800.87 €
- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
 - Subvention de la Région et de la DRAC pour la valorisation du site de la Villa d'Antone pour 33 491 €
 - Subvention de l'Etat pour la construction de l'école pour 150 000 €
 - Subvention du Département pour la construction de l'école pour 302 200 €
 - Subvention du SEHV pour l'étude énergétique pour l'école pour 1 200 €
 - Subvention du Département pour le remplacement des lanternes er l'extension de l'éclairage public pour 19 332 €
 - Subvention de l'Etat pour la dotation d'ordinateurs à l'école pour 2 236 €
 - Subvention de l'Agence de l'Eau pour le désherbage alternatif pour 1045.60 €

2.2 – Les dépenses d'investissement

L'évolution du montant des dépenses d'investissement pour 2019, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	CA 2019
20 – Immobilisations incorporelles	3 693.63 €
21 – Immobilisations corporelles	105 260.00 €
23 – Immobilisations en cours	705 947.21 €
16 – Emprunts	83 313.94 €
040- Opération d'ordre	119 699.53 €
TOTAL	1 017 914.31 €

Les principales réalisations de l'année 2019 étaient :

- Modification PLU (3 693.63 €)
- Marquage sol stationnement av Gare + av de la République + STOP (14 735.70 €)
- Signalétique Villa d'Antone A20 (8 471.70 €)
- Remplacement des lanternes LED (26 916 €)
- Plan d'adressage (3 385.80 €)
- Divers matériel service technique (1 794€)
- Achat camion (33 241.14 €)
- Ordinateurs école + tablettes (4 472 €)
- Autolaveuse (3 103.69 €)
- Installation visiophone (8 202.36 €)
- Pied cinéma (1 461.60 €)
- Valorisation site Villa d'Antone (20 239.73 €)
- Les travaux de constructions école (690 714.31 €)



III – Epargne brute et épargne nette

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents et maintenir l'attractivité de notre village.

La CAF brute s'est établie en 2019 à 84 313 € contre 248 288 € en 2018.

La CAF nette se situe à 1 493 € en 2019 contre 140 962 € en 2018.

IV – Endettement de la commune

Depuis 2010, la commune n'avait contracté aucun emprunt. En 2019, deux emprunts ont été réalisés pour le financement de la construction de l'école maternelle et primaire. Le premier d'un montant de 260 000 € et le second (Prêt relais TVA) de 379 000 €.

V - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation en 2019.

Taxes	Taux commune	Taux strate départementale
ТН	9.92	13.32
TFB	18.60	17.61
TFNB	46.49	65.19

VI – Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :

Catégorie B : 2 agentsCatégorie C : 12 agents

Agents non titulaires :

• CDD: 1 personne

Partie 2 : Budget annexe / Assainissement

1- Section de fonctionnement

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 : 27 397.57 €

Total des dépenses 2019 : 39 703.94 € Total des recettes 2019 : 67 512.23 €

Soit un excédent de fonctionnement de 55 205.86 €



2- Section d'investissement

Les résultats reportés de l'exercice de l'année N-1 : + 141 021.26 €

Total des dépenses 2019 : 1 246 581.57 $\ensuremath{\in}$

Total des recettes 2019 : 989 252.17 €

Soit un déficit d'investissement de 116 308.14 €

Des restes à réaliser sont à noter pour un montant de 227 965.89 € en dépenses et 606 729 € en recettes.

Le Maire,